

COMMUNE DE WALFERDANGE

AVIS

Conformément à l'article 30bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, un projet de modification du plan d'aménagement particulier « Hannert Schreinesch-Gaart » a été introduit à la commune de Walferdange pour approbation, portant sur des terrains situés dans la rue des Pommiers à Helmsange, présenté par le bureau BEST Ingénieurs-Conseils pour le compte de la société « COHEHO Sàrl » et visant la modification des accès à plusieurs lots ainsi que la modification d'une maison unifamiliale isolée en une maison bifamiliale isolée.

Le dossier y relatif est déposé à la connaissance du public à la Mairie de Walferdange dans les bureaux du service urbanisme et peut être consulté du 12 juin 2023 au 12 juillet 2023 inclus. Les observations et objections contre le projet sont à présenter par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Walferdange, sous peine de forclusion, endéans ce délai de 30 jours.

Pendant la même durée, la version électronique du dossier peut être consultée sur le site internet de la commune de Walferdange www.walfer.lu. Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Walferdange, le 9 juin 2023.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber